



Une association ou une entreprise peut avoir besoin de compétences particulières. La mise à disposition de personnel (ou prêt de main-d'œuvre) est une solution envisageable, notamment lorsque le besoin est temporaire. Une convention écrite de mise à disposition doit être conclue entre le prêteur et l'utilisateur emprunteur, et suppose qu'un avenant au contrat de travail du salarié soit établi.

Le Code du travail (article L8241-2) autorise la convention de mise à disposition de personnel à condition qu'elle soit à but non lucratif (prêt).

L'article L8241-2 du Code du travail impose de faire figurer dans la convention de mise à disposition :

- la durée de la mise à disposition : cette durée peut être précise ou incertaine
- l'identité et la qualification du salarié concerné
- le mode de détermination des salaires, des charges sociales et des frais professionnels qui seront facturés à l'entreprise utilisatrice par l'entreprise prêteuse.

Ci-après un modèle



Exemple 1 « Convention de mise à disposition de personnel »

Entre les soussignés :

La société [dénomination, n° SIRET, n° immatriculation URSSAF] dont le siège social est situé à [adresse], représentée par [Madame/ Monsieur] [Nom et prénom], agissant en qualité de [fonctions]

Ci-après dénommée « le prêteur »,

La société [dénomination, n° SIRET, n° immatriculation URSSAF] dont le siège social est situé à [adresse], représentée par [Madame/ Monsieur] [Nom et prénom], agissant en qualité de [fonctions]

Ci-après dénommée « l'emprunteur » ou « l'utilisateur »,
Il a été convenu ce qui suit :

En vue de [répondre au besoin temporaire d'un spécialiste/ couvrir une période de surcroît de travail], il a été décidé, à titre exceptionnel, un prêt de main d'œuvre à but non lucratif, entre ces deux parties.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition par le prêteur de [Madame/ Monsieur] [Nom et prénom] demeurant à [adresse] et dont le numéro de sécurité sociale est [n° de sécurité sociale] à l'emprunteur.
[Madame/ Monsieur] [Nom et prénom] exécutera au profit de l'utilisateur la mission et les fonctions suivantes : [détailler les missions et fonctions].

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de [x heure / jour / mois] et commence à courir le [date de début] pour se terminer le [date de fin].

Si la mission de [Madame/ Monsieur] [Nom et prénom] n'est pas achevée à cette date, la mise à disposition sera prolongée pour une durée à déterminer. Tout renouvellement fera l'objet d'un simple avenant.

Article 3 – Modalités financières - Facturation

[Madame/ Monsieur] [Nom et prénom] continuera d'être rémunéré(e) par le prêteur pour l'ensemble de son activité. Cette mise à disposition sera facturée par le prêteur à l'utilisateur dans les conditions suivantes :

- l'emprunteur remboursera au prêteur, y compris pendant les congés acquis au titre du temps de mise à disposition, sur présentation d'une facture mensuelle : le salaire, les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les indemnités de congés payés, les remboursements de frais professionnels
- l'emprunteur paiera le montant de la facturation mensuelle au plus tard un mois après la date d'émission de la facture.

Article 4 – Gestion du personnel mis à disposition

Pendant la durée de sa mise à disposition auprès de l'emprunteur, [Madame/ Monsieur] [Nom et prénom] reste salarié(e) du prêteur, qui [le/ la] rémunère et assure la gestion de son dossier.

Les différentes modalités pratiques de la mise à disposition et l'accord de [Madame/ Monsieur] [Nom et prénom], salarié(e), sont transcrits dans un avenant au contrat de travail en date du [date].

L'emprunteur mettra à la disposition de [Madame/ Monsieur] [Nom et prénom] tous les moyens nécessaires au bon exercice de sa mission. L'emprunteur a communiqué les consignes de sécurité que le salarié doit respecter.

Fait à [lieu], le [date] en double exemplaire.

Le prêteur

**Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »**

L'emprunteur

**Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »**